

ACHAT ETHIQUE

- **LES OUTILS DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

ACHAT PUBLIC ETHIQUE

- **ART 14**

- **ART 53**

- **ART 30**

- **ART 54**

- **ART 45**

ACHAT ETHIQUE

- **ART 14 CMP**

L'article 14: Les conditions d'exécution .

Cet article permet d'insérer dans les pièces d'un marché des conditions d'exécution visant à : “ **promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement “**

.

ACHAT ETHIQUE

- **ART 30 CMP**

L'article 30 .

Cet article permet de conclure des **marchés d'insertion**, sans autre formalisme que l'envoi d'un avis d'attribution(pour les marchés >à 230.000€HT) .Il permet de couvrir par exemple la procédure des "chantiers écoles" .

ACHAT ETHIQUE

● ART 45 CMP

L'article 45 : Présentation des candidatures .

“ Au titre des capacités professionnelles, peuvent figurer des renseignements sur **le savoir-faire des candidats en matière de protection de l'environnement** “ .

A l'appui des candidatures (1^{ère} enveloppe), il est désormais possible de prendre en compte ce type de capacités .

ACHAT ETHIQUE

● ART 53 CMP

L'article 53 : Critères de choix des Offres .

Dans la liste des critères, il est maintenant indiqué : "**les performances en matière de protection de l'environnement** " .

Désormais, la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse pourra intégrer le critère environnemental.

La loi de "cohésion sociale", adoptée en décembre 2004, prévoit dans son article 58 d'introduire, dans l'article 53 du CMP , un nouveau critère ainsi formulé : "**performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté**

ACHAT ETHIQUE

● ART 54 CMP

L'article 54 : Marchés réservés aux Ateliers Protégés et CAT .

Le décret 2004-1298 du 26/11/2004, est venu apporter un nouvel outil en faveur de l'insertion des personnes handicapées .

L'article 54 prévoit la possibilité de réserver des marchés ou des lots à des Ateliers Protégés et des CAT ;
l'exécution de ces marchés devant être réalisée majoritairement par des personnes handicapées .